



«Un Québec sans pauvreté c'est possible. On a même une loi pour ça !»

Impact du budget Séguin 2004-2005 sur les plus bas revenus

En mars 2004, des milliers de personnes au Québec auront dû se débrouiller pour passer le mois avec des revenus qui ne couvrent pas leurs besoins essentiels, soit une prestation d'aide sociale mensuelle de 533 \$ pour une personne assistée sociale jugée sans contrainte à l'emploi et de 825 \$ pour un couple dans la même situation. Quant aux familles, les allocations reçues du fédéral et du Québec pour les enfants n'ont pas été indexées depuis le milieu des années 1990. Elles totalisent au maximum 2 600 \$ pour un premier enfant, 2 400\$ pour les suivants, avec un supplément maximal possible de 1 200\$ pour les familles monoparentales. À cela, il faut ajouter le remboursement mensuel de la TVQ. Quant à la TPS, une mesure fédérale, elle est remboursée périodiquement au cours de l'année. Quel sera l'impact du budget Séguin sur la vie quotidienne de ces personnes en déficit humain permanent ? Ce budget améliorera-t-il, comme la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* le lui impose, les revenus et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et en particulier de celles qui ont les revenus les plus bas ?

État au 30 mars 2004

des situations de revenus les plus bas au Québec

	Aide sociale sur un an *	Allocations familiales **	TVQ remboursée	TPS remboursée	Revenu total annuel	Revenu total mensuel
1 adulte	6 396 \$		273 \$	216 \$	6 885 \$	573,75 \$
2 adultes	9 900 \$		325,92 \$	432 \$	10 657 \$	888,16 \$
1 adulte 1 enfant	6 396 \$	3 800 \$	273 \$	546 \$	11 015 \$	917,92 \$
2 adultes 2 enfants	9 900 \$	5 000 \$	325,92 \$	660 \$	15 886 \$	1323,83 \$
* Ces revenus sont sujets à des pénalités cumulables et applicables pendant 12 mois pour refus de mesures (75 \$ par mois) ou d'emplois (150\$ par mois). ** Prestation fédérale pour enfant plus allocation familiale du Québec.						

Alors quelle est votre évaluation ? La situation évolue-t-elle...



... pour ces personnes seules ? En quoi ?



... pour ces couples ? En quoi ?



... pour ces familles monoparentales ? En quoi ?



... pour ces familles biparentales ? En quoi ?

Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier? Mettent-elles en application la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?





Quelques faits à connaître

Nombre de prestataires de l'aide sociale au Québec (novembre 2003)

Situation (prestation mensuelle 1 adulte, 2 adultes)	Nombre
Sans contraintes à l'emploi (533 \$, 825 \$)	166 041
Avec contraintes temporaires (646 \$, 1020 \$)	99 659
Avec contraintes sévères (771 \$, 1167\$)	126 163
Total	391 863

Nombre de ménages et d'adultes prestataires (novembre 2003)

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes
Personnes seules	252 942	252 942
Couples sans enfant	19 681	39 362
Familles monoparentales	52 207	52 207
Couples avec enfants	23 225	45 450
Conjoints d'étudiant	902	902

Salaire minimum

Salaire horaire	Sur un an à 28 heures par semaine	Sur un an à 40 heures par semaine
Au 30 mars 2004 : 7,30 \$	10 629 \$	15 184 \$
Au 1 ^{er} mai 2004 : 7,45 \$	10 847 \$	15 496 \$

Seuil de faible revenu de Statistique Canada après impôt pour 2003

Pour une agglomération de 500 000 habitants et plus	Revenu annuel
1 adulte	16 348 \$
2 adultes	19 948 \$
1 adulte 1 enfant	19 948 \$
2 adultes 2 enfants	31 424 \$

Ce que demande le Collectif : les provisions nécessaires pour assurer l'application complète et immédiate de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dans le plan d'action requis depuis le 5 mai 2003 par cette loi, incluant un ensemble de mesures ayant un impact direct sur les revenus et les conditions de vie des personnes, dont

	Coût annuel en M\$
Appauvrissement zéro	Maintien et indexations courantes
Barème plancher à l'aide sociale	
Élimination complète des pénalités	47
Couverture des besoins essentiels	453
Gratuité des médicaments	
Personnes à l'aide sociale	16
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet	7
Reconfiguration des allocations familiales	(Voir FFQ et FAFMRQ) 400
Logement social	(Voir FRAPRU) Engagements de 128
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi	185
Modification du traitement de la pension alimentaire à l'aide sociale	Exclusion du montant complet, soit 33

Régler d'abord le déficit humain ! Quelle priorité budgétaire peut surpasser celle de relever le revenu trop bas des personnes les plus pauvres ?